

Ordonnance  
 Des generaux Des monnoies  
 Pour fabriquer monnoye 48.<sup>e</sup>

Du 12. Aoust 1356.

Si Vous mandons et estreictement  
 enjoignons de par le roy nostre dit  
 seigneur, et de par nous que ceux  
 gros deniers blancs vous faict  
 faire et couvrir a troue deniere de  
 loy argente le roy et de 7. 69 de  
 poids au marc de Paris comme il  
 est en mettant en jense la difference  
 que nous vous avons envoiez Cest  
 appaivoir deus pointz aux deus  
 Costes de la fleur de lys de un  
 Chastel et au desous le Chastel  
 un point et a deus des bras de la  
 Croix a Chacuz un point, et se  
 faisant donner a tout Changois  
 et marchands, ainsi que mande  
 Vous avons paravant de Chacuz

marc d'argent alloie a 37 de loy 6.<sup>to</sup> 10.<sup>to</sup>  
Tournois de Chaenun marc d'argent  
alloie a 17 18 grainne de loy d'au.  
argent 6.<sup>to</sup> 6.<sup>to</sup> Tournois et de tout  
autre marc d'argent et joyaux  
baillieue gros Vieil et au puy.  
billon blanc a 127 de loy ou  
environs ouve et monnoye en loy  
faite hors du royaume de  
france 6.<sup>to</sup> 15.<sup>to</sup> Tournois et garde  
bien que aucune d'ellux ne  
soit dite d' gros d'acier  
blanc de ce que soit 37 de  
poids d'esp. d. mais si cher comme  
vous gardes doutez a perdre  
nos officiers et de puis qu'eu  
priez vous bien gardes que  
l'on ne leur autre chose  
contenu en nos autres lettres  
et en ces presentes soient faites  
et accomplies par telle maniere

qui luy aye deffaut et que je veu  
 que les deniers blancs. Je present  
 et pour le temps auvenir soient bien  
 ronds bien ouverts et tres parfaitement  
 bien blanchis et mouvoez, ou pour  
 certain loze en prendra d'autant  
 auous et y auez tres grande  
 uilence et s'en vendra a la  
 piece de trois marcs a parmy la  
 maniere accoutumee et au droit fort  
 et foible, vous vous Vouez  
 enuoyons les patrons les appaues  
 a quatre fois et a quatre foibles  
 au marc, vous gardes faite et  
 tenuz cette chose la plus serue  
 que vous pourrez et par serment  
 de tous ceux a qui il appartient  
 de se cauois, et vous esprimez par  
 certainz messages tantost et sans  
 delay combien il se auent de  
 billon de puis nos autres lettres  
 et se presentes et ayez continuellement.

pardeurs nouvelle lune des Clafes  
Iclamaitris e affiz que uouie  
foyer Toujours presus au foudre  
et pour Cause esrit et 12. Oust  
— Page 356. 1.